

JOURNAL OF INTERDISCIPLINARY HISTORY OF IDEAS



2023

Volume 12 Issue 23

Item 1

– Section 2: Articles –

Introduction

Savoirs d'État et sciences de gouvernement à la lumière des
Dictionnaires et des Encyclopédies francophones de la fin du
XVIII^e siècle

par

François Quastana



Special Issue / Numéro spécial:

Savoirs d'État et sciences de gouvernement à la lumière des Dictionnaires et des Encyclopédies francophones de la fin du XVIII^e siècle

1. *Introduction* (F. Quastana)
2. *Penser l'État dans le Dictionnaire de Trévoux: une alternative catholique à la légitimité bureaucratique* (P. Bonin)
3. *Droit, politique et législation dans le Dictionnaire des «savoirs d'État» de Robinet* (F. Quastana)
4. *Constitution et Lois fondamentales dans le Dictionnaire Universel de Jean-Baptiste Robinet* (J. Sausse)
5. *Pouvoir judiciaire et lois de l'interprétation selon le Code de l'humanité* (L. Delia)
6. *La physiocratie dans les dictionnaires du XVIII^e siècle. Des savoirs d'État à la volonté du Peuple* (M. Albertone)
7. *Le gouvernement des pauvres et l'encyclopédisme au XVIII^e siècle* (A. Skornicki)
8. *La police du XVIII^e siècle au miroir du Dictionnaire (1786-1789) de Des Essarts* (J. Broch)
9. *La géographie, instrument de maîtrise de l'espace* (C. Brusch)
10. *Le royaume de Piémont-Sardaigne dans les dictionnaires et les encyclopédies en langue française du XVIII^e siècle* (É. Gasparini)
11. *La question de la tolérance civile dans les Encyclopédies du XVIII^e siècle* (C. Cwikowski)

Section 2: Notes

12. *Traductions et reconstructions historiques à l'épreuve du temps: un regard sur le Royaume de Naples. Une discussion avec André Tiran* (S. Pisanelli, G. Muto, A. Tiran)
 13. *Sur l'influence en histoire des idées* (T. Carvalho)
 14. *Where Is Institutional History Heading? A Survey of Recent Literature (2018-2023)* (L. Coccoli)
 15. *Book Reviews* (C. García-Minguillán, E. Pasini, F.T. Scaiola)
-

Introduction

Savoirs d'État et sciences de gouvernement à la lumière des Dictionnaires et des Encyclopédies francophones de la fin du XVIII^e siècle

François Quastana *

The articles in this special issue are based on papers presented at the International workshop «Droit et savoirs d'État dans les dictionnaires et les encyclopédies du XVIII^e siècle» organised by the Centre d'Études et de Recherches en Histoire des Idées et des Institutions Politiques (CERHIIP) of Aix-Marseille University. In a resolutely interdisciplinary spirit, this event brought together researchers from different backgrounds : historians, legal historians, philosophers and political scientists. The studies gathered in this dossier have the merit, each in their own field, of shedding fruitful light on the importance of the circulation of works and materials from one Encyclopaedia to another. They suggest that, beyond the inevitable compilation of this type of source, the editors of these dictionaries, through the choices they made, demonstrated a desire to contribute to the promotion of a new way of understanding state knowledge and the sciences of government in the Enlightenment.



Les articles recueillis au sein de ce numéro sont issus de communications présentées lors de la journée d'études «Droit et savoirs d'État dans les dictionnaires et les encyclopédies du XVIII^e siècle» organisée par le *Centre d'Études et de Recherches en Histoire des Idées et des Institutions politiques* d'Aix-Marseille

* Aix-Marseille Université, CERHIIP UR 2186 (francois.quastana@univ-amu.fr).

Université, sous la direction scientifique d'Éric Gasparini et de François Quastana. Cette manifestation qui s'est tenue les 18 et 19 novembre 2021 à la faculté de droit et de science politique d'Aix-en-Provence, a réuni dans un esprit résolument interdisciplinaire, des chercheurs de différents horizons : historiens, historiens du droit, philosophes et politistes.

Le siècle des Lumières a représenté à bien des égards une période cruciale de la réflexion sur le pouvoir. Il apparaît comme un moment fondateur ouvrant la voie à la formation d'un nouvel art de gouverner. Alors que le XVII^e siècle a vu l'affirmation de l'État de finances et de la monarchie administrative, la France absolutiste paraît être demeurée en retrait dans la réflexion européenne sur la science du gouvernement, même si les dernières années du siècle de Louis XIV avaient vu la publication des premiers volumes du célèbre *Traité de la police* du commissaire Nicolas Delamare¹.



L'« âge des dictionnaires », pour reprendre la formule de Pierre Rétat², qui se déploie à partir de la décennie 1750 avec la parution des premiers volumes de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, semble avoir constitué un moment charnière, sinon de la naissance, tout du moins d'une accélération dans le développement de la science du gouvernement et de ce qu'on n'appelle pas encore des « savoirs d'État » à une époque où l'État moderne entre dans une période de remise en cause³.

Quelque chose de nouveau paraît émerger dans ce domaine de la connaissance à travers l'entreprise encyclopédique qui se prolonge dans toute une série

¹ Nicole Dyonet, *Nicolas Delamare, théoricien de la police* (Paris : Classique Garnier, coll. Histoire du droit, 2018).

² Pierre Rétat « L'âge des dictionnaires », *Histoire de l'édition, t. II : Le livre triomphant* (Paris : Promodis, 1984) 186-194.

³ David Diop, « La naissance de la science politique dans l'Encyclopédie » in *L'Encyclopédie ou la création des disciplines*, éd. Martine Groult (Paris : CNRS éditions, 2003), 233-242.

de dictionnaires plus spécialisés réalisés dans sa droite lignée et produits des Lumières tardives. Ce sont principalement ces différentes œuvres comme lieu de production et de diffusion des savoirs d'État que les contributions réunies dans ce dossier se proposent d'analyser. Les études que nous allons présenter aux lecteurs se situent au carrefour de deux thématiques de recherche émergentes : la généalogie des savoirs d'État et de gouvernement et l'encyclopédisme des Lumières tardives.



La première de ces thématiques porte sur les notions de « savoirs d'État » et de « sciences de gouvernement ». Elle conduit à s'interroger sur la manière dont la mise en œuvre de l'action publique s'est muée, à partir du XVIII^e siècle, en objet de science. L'un des grands apports des travaux de recherches menés dans ce domaine a notamment consisté dans la mise en lumière du rôle qu'ont joué à cet égard dans l'espace germanique et tout particulièrement en Prusse, les sciences camérales. Le caméralisme, qui se donnait pour but pratique l'amélioration des techniques et des objets de l'action gouvernementale a, à travers ses prolongements académiques dans les Universités allemandes, constitué une étape clé dans la transformation de l'art de gouverner en rupture avec la conception initiatique de la science de cour, du secret et des « mystères de l'État » qui avait caractérisé les siècles précédents¹.

Au XVIII^e siècle, les « savoirs d'État » ou sur l'État peuvent être envisagés comme des savoirs produits par ceux qui ont part à l'administration de l'État et qui ont développé une expertise spécifique dans ces matières techniques (les

¹ Michael Stolleis, *Histoire du droit public en Allemagne. La théorie du droit public impérial et la science de la police, 1600-1800* (Paris : PUF, 1998), 553-580, Pascale Laborier « La "bonne police". Sciences camérales et pouvoir absolutiste dans les États allemands » in *Politix* 48 (1999) : 7-35; *Les sciences de gouvernement*, éd. Olivier Ihl, Martine Kaluszynski et Gilles Polet (Paris : Economica, 2003), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, éd. Frédéric Audren, Pascale Laborier et Paolo Napoli (Paris : PUF, 2006).

officiers, les magistrats, les ministres) mais aussi comme des « constructions savantes » conçues parfois à l'extérieur de l'appareil étatique et visant à la rationalisation du fonctionnement ou à la réforme de ce dernier, sur des thèmes majeurs comme la législation, la fiscalité, l'agriculture, l'économie, le commerce, la police, la religion ou la diplomatie¹.



Ce dernier aspect est en lien direct avec la seconde thématique évoquée qui s'inscrit dans le renouvellement des études portant sur l'Encyclopédisme et les dictionnaires européens de langue française au temps des Lumières. Dans la lignée des travaux pionniers de Jacques Proust² et de Robert Darnton³, l'analyse approfondie des textes de l'*Encyclopédie* de Diderot sur le droit naturel et le droit pénal⁴ conjuguée à la redécouverte et la relecture de corpus moins connus ou moins étudiés comme l'*Encyclopédie* dite d'Yverdon⁵ ou le *Code de l'humanité* de De Felice, le *Dictionnaire universel* de Robinet ou l'*Encyclopédie méthodique*⁶ dirigée par Panckoucke ont permis la prise de conscience du rôle central joué par ces ouvrages dans l'émergence d'une nouvelle réflexion dans le domaine des sciences morales, juridiques et politiques. Ces œuvres publiées dans la seconde

¹ Christine Lebeau, « Circulations internationales et savoirs d'État au XVIII^e siècle » in *Les circulations internationales en Europe : années 1680-années 1780*, éd. Pierre-Yves Beaurepaire et Pierrick Pourchasse (Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010), 169-179.

² Jacques Proust, *Diderot et l'Encyclopédie* (Paris : Armand Colin, 1962).

³ Robert Darnton, *L'aventure de l'Encyclopédie* (Paris : Perrin, 1982).

⁴ Luigi Delia, *Droit et Philosophie à la Lumière de l'Encyclopédie* (Oxford : Voltaire Foundation, 2015).

⁵ *L'Encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne : contextes-contenus-continuités*, éd. Jean-Daniel Candaux, Alain Cernuschi, Clorinda Donato, Jens Häselser (Genève : Slatkine, 2005).

⁶ Michel Porret, « Savoir encyclopédique, encyclopédie des savoirs » in *L'encyclopédie méthodique (1782-1802). Des Lumières au positivisme*, éd. Claude Blanckaert et Michel Porret (Genève : Droz, 2006), 13-53; Luigi Delia, « Le droit naturel à la lumière des encyclopédies (1751-1791) », in *Panckoucke et l'Encyclopédie méthodique. Ordre de matières et transversalité*, éd. Luigi Delia et Martine Groult (Paris : Classiques Garnier, 2019), 219-243.

moitié du XVIII^e siècle témoignent, à bien des égards, d'un moment de dépassement des *arcana imperii* et du tacitisme au profit d'un nouvel art de gouverner. Ainsi, dans le *Discours préliminaire* de sa monumentale *Science du Gouvernement* publiée de façon posthume au début des années 1760, Gaspard de Réal de Curban estime déjà qu'il ne faut plus concevoir cette dernière comme « un mystère impénétrable au peuple », qu'il ne faut plus lui « cacher les principes généraux du gouvernement »¹.

Au mi-temps du siècle, s'instruire dans les savoirs d'État ou la Science du gouvernement comme on le disait à l'époque, semble être devenu non seulement un devoir pour le Prince et plus encore pour ses ministres et leurs subalternes mais également pour l'ensemble des sujets. Cette conviction est largement partagée par les auteurs et les éditeurs des dictionnaires de la période qui s'en font directement l'écho dans leurs œuvres respectives. Il est donc apparu opportun de s'interroger sur le rôle joué par l'encyclopédisme dans ce basculement qui tend à donner à la science du gouvernement un nouveau visage. Ces dictionnaires constituent en effet un réceptacle de ce nouvel art politique autant qu'un instrument d'identification et de fabrique des savoirs d'État et des sciences de gouvernement.

A travers l'idée de « savoirs d'État », se mêlent à la fois une dimension théorique et pratique. Ce n'est plus simplement l'éducation du Prince au sens classique de l'ancienne tradition des miroirs mais celle de l'homme d'État, du ministre, de l'administrateur, du magistrat et bientôt du citoyen, que les auteurs des dictionnaires ont désormais en ligne de mire. L'enjeu n'est plus seulement de dispenser au Prince une éducation morale et / ou philosophique mais aussi de lui délivrer une initiation à l'art du gouvernement, au sens pratique de la gestion d'un territoire et des hommes qui y vivent.

Cette ambition de constituer un « corps de science politique » transparait tout particulièrement dans le projet éditorial du *Dictionnaire universel des sciences, morale, économique, politique et diplomatique* de Jean-Baptiste Robinet dont le sous-titre de l'œuvre : *Bibliothèque de l'homme d'État et du citoyen* est à cet égard révélateur. L'auteur y associe dans un même mouvement, droit, philoso-

¹ Gaspard de Réal de Curban, *La Science du Gouvernement, ouvrage de morale, de droit, et de politique, qui contient les principes de commandement & de l'obéissance... Par M. de Réal, grand sénéchal de Forcalquier* (Paris : Briasson, 1765), *Discours préliminaire*, XV.

phie et économie dans ce qu'il nomme « les sciences morales et politiques ». Le même souci se retrouve dans le *Code de l'humanité*, véritable encyclopédie de la jurisprudence naturelle issue de la fabrique de Bartolomeo de Felice à Yverdon, qui insiste davantage encore sur la matière juridique et vise à présenter la « législation universelle, naturelle, civile et politique ». Ce désir de former un corpus complet des savoirs d'État trouvera son illustration la plus complète dans l'*Encyclopédie méthodique* de Panckoucke à travers l'idée d'un dictionnaire par matière et non plus par alphabet. On s'éloigne quelque peu de l'encyclopédisme philosophique originel avec une spécialisation par matière qui annonce la constitution de savoirs de gouvernement confiés à des experts de chaque domaine.

Rien n'illustre mieux la rupture opérée par ces derniers ouvrages qu'un examen détaillé de la manière dont est encore pensé l'État dans le *Dictionnaire de Trévoux* jusqu'à son ultime édition de 1771, auquel Pierre Bonin consacre une étude fort suggestive en ouverture de ce dossier. Souvent présentée comme l'Encyclopédie des « Anti-Lumières », la célèbre entreprise des jésuites, d'abord à l'origine contrefaçon du *Dictionnaire universel* de Furetière préfacé par Pierre Bayle et refondu par Henri Basnage de Beauval, s'affirme dans ses dernières éditions comme une rivale de l'*Encyclopédie* de Diderot¹. Ce dictionnaire catholique relève dans son refus même de penser la Science du gouvernement et de dévoiler les mystères de l'État, d'un « christianisme éclairé » défenseur d'un modèle politique monarchique où le pouvoir souverain découle de Dieu et ne saurait être de ce fait questionné. Sans surprise, au fil des entrées, le rejet classique des leçons politiques de l'athée Machiavel se conjugue avec une défiance non dissimulée envers le droit et les juristes et leur savoir spécialisé. Loin de relever d'une méthodologie archaisante, ce refus parfaitement assumé d'aborder la question des savoirs d'État témoigne au contraire d'une idéologie conservatrice parfaitement cohérente.

Instrument du pouvoir et de la construction de l'État, le droit occupe en effet, une place à part et dès l'origine principielle dans la science du gouvernement. S'il continue à être en partie l'apanage des jurisconsultes, l'art juridique n'est plus seulement dans l'optique des Lumières réduit à un savoir pratique réservé

¹ Marie Luca Tsiomis, *La guerre des dictionnaires : le Trévoux, aux sources de l'Encyclopédie* (Paris : CNRS éditions, 2023).

aux juristes de métier. Il fait l'objet à partir de l'*Encyclopédie* d'un nouveau discours philosophique qui vise à en questionner la légitimité et les fondements à la lumière des catégories nouvelles du « droit naturel » et du « droit politique ». Les deux contributions suivantes réunies dans ce dossier questionnent sous deux angles différents le traitement réservé au droit et aux Lois dans le *Dictionnaire universel* de Robinet en lien direct avec la philosophie jusnaturaliste et la politique. Tout en soulignant l'éclectisme idéologique des matériaux utilisés et l'importance notable et méconnue du caméralisme allemand dans ce Dictionnaire des savoirs d'État, l'étude de François Quastana des articles DROIT, LOIS et LÉGISLATION met en lumière l'aspiration profonde à l'unification des lois civiles dont les rédacteurs se font les porte-voix, en s'employant à en tracer la méthode. Mettant davantage l'accent sur le droit public, en analysant les articles CONSTITUTION et LOIS FONDAMENTALES, Julien Sausse insiste quant à lui sur l'ambivalence qui se dégage à la lecture de ses deux entrées où des idées résolument modernes issues du jusnaturalisme protestant se trouvent sensiblement tempérées par le choix assumé des rédacteurs d'utiliser également des sources beaucoup plus traditionnelles en faveur de la défense du gouvernement monarchique.

L'entreprise encyclopédique de Robinet qui débute en 1777 s'éclaire également à la lumière de celle concomitante de l'édition de l'*Encyclopédie* d'Yverdon par Fortunato Bartolomeo de Felice qui donnera naissance aux treize volumes du *Code de l'humanité*. C'est à cette source majeure mais encore trop peu explorée, qui procède à une réorganisation du savoir juridique sur les principes moraux établis par le juriconsulte protestant Jean-Jacques Burlamaqui, que Luigi Delia consacre sa réflexion en tentant d'appréhender sous l'angle du droit naturel la question centrale de l'interprétation des lois par le magistrat des lumières.

Au XVIII^e siècle, cependant, le savoir des légistes n'a plus le monopole de la réflexion sur l'État. Il se trouve désormais concurrencé par l'économie politique, science en pleine expansion¹ marquée notamment par le rôle moteur de

¹ On consultera à ce propos : Catherine Larrère, *L'invention de l'économie politique au XVIII^e siècle : Du droit naturel à la physiocratie* (Paris : PUF, 1992) ; Manuela Albertone (éd.), *Governare il mondo, l'economia come linguaggio della politica nell'Europa del Settecento* (Milano : Feltrinelli, coll. « Annali della Fondazione Giacomo Feltrinelli », 40, 2009 ; Arnault Skornicki, « La découverte de l'économie entre science et politique », *Dix-huitième siècle* 2014/1, n° 46 : 253-267.

la physiocratie. La diffusion des principes de Quesnay et de ses disciples dans les encyclopédies et les dictionnaires de la seconde moitié du siècle fait l'objet d'une étude stimulante par Manuela Albertone qui analyse leur réception jusqu'au cœur de la Révolution française à travers notamment le *Dictionnaire de la Constitution et du Gouvernement* de Pierre Nicolas Gautier. C'est le rôle majeur de la contribution spécifique des physiocrates dans l'approche de la question de la pauvreté au XVIII^e siècle, à travers leur journal emblématique *Les Éphémérides du citoyen* qu'entreprend d'éclairer pour sa part Arnault Skornicki. C'est en effet, à partir de cette source féconde, présentée significativement, à partir de l'automne 1766 comme une *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, que la question centrale du gouvernement des pauvres et de la bienfaisance sera le plus souvent abordée dans les principaux dictionnaires encyclopédiques du second XVIII^e siècle. Cette question du traitement de la mendicité et du vagabondage constitue également l'une des matières importantes de la science de la police, autre savoir d'État fondamental, connexe au droit et à l'économie, dont Julien Broch se propose d'étudier les caractères et les fondements à partir de l'exemple du *Dictionnaire universel de police* de Nicolas Toussaint Lemoyne Des Essarts, paru entre 1786 et 1789. Dans cet ouvrage inachevé et plus spécialisé, l'auteur visiblement très inspiré par le *Traité* de Delamare se donnait notamment pour objectif de présenter à ses lecteurs le modèle de la police parisienne à travers un exposé suggestif de son but et de ses principales matières.



À côté du droit, de l'économie et de la police, d'autres savoirs spécialisés intègrent également la science de l'homme d'État à travers les Dictionnaires encyclopédiques. C'est le cas de la Géographie, savoir essentiel dont Christian Brusché souligne bien l'utilité et la finalité étatique qui émane notamment de l'analyse de toute une série d'articles encyclopédiques consacrés à la géographie ancienne et moderne et à la science cartographique. L'étude des États étrangers retient particulièrement l'attention des auteurs des Dictionnaires qui s'attachent

à dégager les éléments d'une géopolitique moderne. Outre des connaissances précises sur leur étendue, leurs ressources naturelles, leur population et leurs cultes, les articles spécifiques qui sont consacrés aux pays étrangers offrent souvent aux lecteurs des éléments de comparaison du point de vue institutionnel et parfois des exemples en vue de la réforme de leur propre État. Le cas particulier du Royaume de Piémont Sardaigne, exemple au XVIII^e siècle d'un État « bien réglé », étudié par Éric Gasparini en constitue une illustration archétypale.

Partie intégrante de la science gouvernementale, l'étude des rapports entre l'État et les religions occupe également une place éminente dans les débats du siècle, au travers de l'épineuse question de la tolérance civile. Très présente dans les grandes encyclopédies du siècle qui contiennent toutes un article « tolérance », cette question fondamentale est envisagée par Clara Cwikowski dans l'ultime contribution de ce dossier à partir d'une confrontation stimulante des points de vue des pasteurs Romilly et Bertrand publiés dans l'*Encyclopédie* de Paris et celle d'Yverdon et de celui plus conservateur de l'abbé Bergier, responsable de la partie *Théologie* au sein de l'*Encyclopédie méthodique*.

Les études réunies dans ce dossier ont le mérite, chacune dans leur champ particulier, d'apporter un éclairage fécond sur l'importance de la circulation des œuvres et des matériaux d'une encyclopédie à une autre. Elles suggèrent qu'au-delà de la part de compilation inévitable dans ce type de sources, les rédacteurs de ces ouvrages par les choix qu'ils opèrent témoignent bien d'une volonté de contribuer à la promotion d'une nouvelle façon d'appréhender les savoirs d'État et les sciences du gouvernement ou au contraire comme l'illustre en contre point l'entreprise trévoltienne de combattre et de freiner leur diffusion au sein de l'opinion.

Les éditeurs et contributeurs des dictionnaires et encyclopédies de la fin du XVIII^e siècle ont ainsi joué un rôle précurseur dans le développement des « sciences morales et politiques » et de « l'art social » promu par les idéologues sous le Directoire. Cet essor des « savoirs d'État » atteindra son plein épanouissement au siècle suivant avec la fondation en 1832 sous la monarchie de Juillet, de l'Académie des Sciences morales et politiques, institution visant à faire de l'expertise savante, un moteur de l'action politique et réformatrice tout autant qu'un instrument de sa justification¹.

¹ Voir *Les encyclopédismes en France à l'ère des Révolutions (1789-1850)*, éd. Vincent Bourdeau, Jean-

